

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2026_010**

Séance du 18 février 2026

Le 18 février deux mille vingt-cinq à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 19/01/2026

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUNEL Didier**, Président du syndicat mixte Lozère Centre ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également mesdames **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion, **MOUTAILLER Céline**, Adjointe de Direction et messieurs **RICHAUD-EYRAUD François**, comptable intérimaire et **DITGEN Réginald**, responsable du pôle Gestion publique, à la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur JACQUES Jérôme donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Madame THEROND Flore donne pouvoir à **Monsieur COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptés. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Afin de mettre à jour le tableau des emplois suite à diverses situations (départs d'agents, nouveaux recrutements, modifications de temps de travail, avancements ou promotion), il convient de supprimer un certain nombre de postes devenus superflus.

Vu l'avis du comité social territorial du 05/02/2026,

Le Président propose :**LA SUPPRESSION DE :**

- **1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe** créé par délibération n°77 du 01/12/2020 (suite à promotion interne vers rédacteur)
- **1 poste d'attaché** créé par délibération n°47 du 08/12/2021,
et de 1 poste d'attaché principal (poste de base et poste d'avancement d'un agent parti en mobilité, remplacé par agent avec un grade supérieur)
- **1 poste d'attaché principal à temps non-complet (21 heures)** créé par délibération n°03 du 27/02/2023 (agent ayant quitté l'établissement remplacé par 1 agent à temps complet).
- **1 poste d'adjoint administratif** créé par délibération n°16 du 17/03/2017 (agent parti, remplacé par 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe lors du recrutement)
- **1 poste de rédacteur principal de 2ème classe** créé par délibération n°31 du 21/09/2021 (avancement de grade rédacteur principal 1ère classe en 2025)
- **1 poste d'adjoint administratif** créé par délibération n°30 du 09/06/2020 (nomination suite réussite au concours de rédacteur principal de 2ème classe)
- **2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe** créés par délibérations n°55 du 12/09/2019 et n°17 du 10/03/2023 (2 avancements de grade Adj Adm principal 1ère classe en 2025)
- **1 poste de technicien principal 1ère classe** créé par délibération n°16 du 13/03/2018 (agent parti, et missions réorganisées entre un adjoint administratif et un attaché lors de 2 recrutements)
- **2 postes d'ingénieur à temps non-complet 14h et 17h30** créés par les délibérations n°14 du 28/02/2019 et n°32 du 31/08/2023 (dans le cadre d'une augmentation progressive du temps de travail (actuel agent à 35h))
- **1 poste de technicien** créé par délibération n°26 du 01/09/2017 - (agent parti fin CDD) en raison de la création d'un poste d'ingénieur (recrutement titulaire)

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SUPPRIMER** les postes comme stipulés ci-dessus

Pour extrait conforme,
Mende, le 18 février 2026

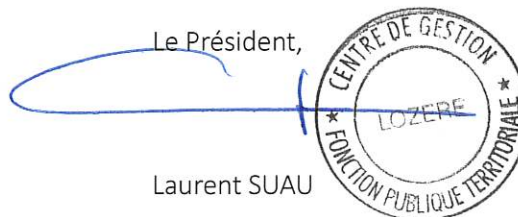
Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.